

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA18-(C-4.1)-010

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 26 juillet 2018, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'implantation des arrêts d'autobus suivants pour les lignes 40, 81, 86 et 183 de la STM:

No. d'arrêt	Rue	Rue transversale	Quadrant
61740	Saint-Jean-Baptiste	Industriel	sud-ouest
61731	Sherbrooke	Saint-Jean-Baptiste	sud-est
61741	40e Avenue	Beaudry	sud-est
61732	42e Avenue	Prince-Arthur	sud-est
61728	Gare Rivière-des-Prairies	Quai 2	---
61729	Prince-Arthur	42e Avenue	nord-est
61739	40e Avenue	Sherbrooke	nord-est
61757	Sherbrooke	Saint-Jean-Baptiste	nord-est
61730	Saint-Jean-Baptiste	Industriel	sud-est
53777	Saint-Jean-Baptiste	Urgel-Charbonneau	sud-est
61733	Saint-Jean-Baptiste	Henri-Bourassa	sud-est
61742	Maurice-Duplessis	Olivier-Lejeune	sud-ouest
Terminus ligne 81	Saint-Jean-Baptiste	Prince-Albert	sud-ouest
61734	Robert-Chevalier	Sherbrooke	nord-est
54250	du Tricentenaire	April	sud-est
58878	Saint-Jean-Baptiste	Henri-Bourassa	nord-est

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.